

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 juin 2026 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Alain Dumas, représentant de Saint-Côme-Linière

Ghyslain Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

François Bégin, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Gilles Daraîche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Mathieu Morin, représentant de Saint-Philibert

Marco Grondin, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre (en ligne)

Miguel Fortin, représentant de Lac-Poulin

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Tommy Paquet, représentant de Saint-Martin

Martin Bourque, représentant de Notre-Dame-des-Pins (en ligne)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 6081-26

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant l'item suivant :

12.1 Rencontre de M. Jean-Pierre Fortier président

12.2 Gratuité à l'écocentre pour les particuliers

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6082-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 MAI 2026**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche

APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mai soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions : Les autorisations de dépenses en date du 18 juin 2026;

- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2026;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2026, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 6083-26

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur François Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 533 757.88 \$, salaires : 52 089.32 \$, pour un montant total de : 585 847.20 \$

ADOPTÉE

Suivi projet TRIOM phase II

Les membres de ce conseil sont informés du projet TRIOM phase II

RÉSOLUTION NO: 6084-26

MANDAT – ACCOMPAGNEMENT POUR L'OBTENTION DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- | | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) poursuit le développement du projet TRIOM; |
| CONSIDÉRANT | que la réalisation de ce projet nécessite l'obtention d'une autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP); |
| CONSIDÉRANT | que la firme Viridis environnement a déposé une proposition de services visant l'accompagnement de la RICBS dans la préparation, la coordination et le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle; |

- CONSIDÉRANT que le mandat proposé comprend notamment la coordination générale de la démarche d'autorisation, la gestion des consultants spécialisés, la préparation et le dépôt du dossier ministériel, le suivi des demandes d'information ainsi que l'accompagnement de la RICBS jusqu'à l'obtention de la décision ministérielle;
- CONSIDÉRANT que les honoraires forfaitaires pour la réalisation de ce mandat sont établis à 25 000 \$, plus les taxes applicables, incluant les frais de dépôt exigés par le ministère;
- CONSIDÉRANT qu'à ces honoraires, il faut compter également l'assistance de d'autre firme pour différents mandats :

Estimation des travaux et études pour l'autorisation ministérielle
2026-06-04

			Facturé direct à la Régie	Viridis facture RICBS	Payé par Viridis
Civil (St-Georges Structure et Civil)	Relevé terrain complet	\$ 3 400,00	\$ 3 400,00		Plans pour construction - À venir
Civil (St-Georges Structure et Civil)	Plans et devis pour AM	\$ 11 000,00	\$ 11 000,00		
Humide	Axio	Non pour l'instant			
Mise à jour évaluation Niv 1	Terrapex	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00		\$ 6 000,00
Biofiltre/ventilation et gestion odeur	GCKI et autre	\$ 6 000,00			
Émission/odeur	AtmoDC	\$ 11 000,00	\$ 11 000,00		
Hydrologie	N/A	Non pour l'instant			
Montage de l'AM et suivi dépôt et frais	Viridis	\$ 25 000,00		\$ 25 000,00	
Total			\$ 30 400,00	\$ 25 000,00	

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accepte la proposition de services de Viridis environnement pour l'accompagnement de la Régie dans l'obtention de l'autorisation ministérielle requise pour la réalisation du projet TRIOM-RICBS, au montant forfaitaire de 25 000 \$, plus les taxes applicables;
- QUE** ce conseil accepte les dépenses concernant les différentes analyses demandées par les ministères pour l'autorisation;
- QUE** ce conseil autorise le directeur général, monsieur Éric Maheux, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat et à effectuer les démarches requises auprès des différents intervenants concernés;
- QUE** ces dépenses soient financées par le fonds grands projets.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Michel Breton, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2027.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6085-26

ACHAT DE VÊTEMENTS CORPORATIFS

- CONSIDÉRANT que l'image corporative de La Régie est essentielle pour maintenir une cohérence visuelle et professionnelle auprès de nos clients et partenaires;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de fournir à nos employés des vêtements adéquats et conformes à la politique de l'entreprise;
- CONSIDÉRANT que le fait de fournir des vêtements avec l'image de la Régie crée un sentiment d'appartenance pour les employés;
- CONSIDÉRANT qu'à la demande du conseil d'administration (résolution # 6068-26), des soumissions ont été sollicitées afin d'obtenir les meilleures conditions possibles pour l'acquisition de vêtements corporatif;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Louis Bilodeau
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la soumission de Solution Lettrage pour la fourniture des vêtements corporatifs, pour un montant total de 4 319,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6086-26

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLES POUR ÉTUDES DES MILIEUX HUMIDES

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) prépare une demande de modification du décret 694-2000 visant à prolonger l'échéance des activités d'enfouissement au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière ;
- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige, selon ses récentes lignes directrices, une caractérisation des milieux humides et hydriques de la zone d'étude visée par les futures cellules 12 à 16 (environ 10 ha) pour le dépôt de cette demande;
- CONSIDÉRANT qu'une offre de services professionnels a été soumise par la firme WSP Canada Inc., datée du 5 juin 2026 (Référence WSP : 2026CA624889), pour la réalisation de ce mandat;
- CONSIDÉRANT que les coûts totaux pour l'étude s'élèvent à un montant forfaitaire de 20 567 \$, excluant les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels présentée par WSP Canada Inc., datée du 5 juin 2026, au montant forfaitaire de 20 567 \$ (avant taxes applicables), pour la caractérisation des milieux humides et hydriques au LET de Saint-Côme-Linière;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Éric Maheux, à signer l'acceptation de l'offre et tout autre document relatif à cette entente au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

QUE cette dépense soit financée par le fonds grands projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6087-26

MANDAT - ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU TRAITEMENT DU LIXIVIAT – LET DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

- CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) est propriétaire et responsable de l'opération et de la gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière;

- CONSIDÉRANT que la RICBS est tenue, conformément à ses autorisations gouvernementales, de produire une évaluation de la performance du système de traitement des eaux de lixiviation tous les cinq ans;
- CONSIDÉRANT que la dernière évaluation quinquennale n'ayant pas été réalisée, la RICBS souhaite procéder à une analyse couvrant une période de dix ans (2016 à 2025);
- CONSIDÉRANT qu'un appel de propositions a été effectué et que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, et que l'analyse des propositions permet de conclure que la firme Bruser est celle retenue pour la réalisation du mandat;
- CONSIDÉRANT que Bruser a soumis une offre de services professionnels visant la préparation et la rédaction d'un rapport d'analyse de la performance du traitement du lixiviat du LET, conformément aux exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) et aux objectifs environnementaux de rejet (OER) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- CONSIDÉRANT que le mandat proposé inclut la cueillette et l'analyse des données, l'évaluation des rendements du système de traitement et la production d'un rapport final respectant le gabarit du MELCCFP;
- CONSIDÉRANT que le montant des honoraires forfaitaires pour ce mandat est de 19 650 \$ excluant les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Grondin
APPUYÉ par Monsieur Francois Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de services de Bruser pour la réalisation du mandat d'analyse de la performance du traitement du lixiviat du LET de Saint-Côme-Linière, tel que présenté dans la proposition datée du 12 juin 2026, pour un montant forfaitaire de 19 650 \$ excluant les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Éric Maheux, à signer tout document requis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce mandat;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Visite du site (RICBS) et du centre de tri Frontenac -

Les administrateurs sont interrogés sur la possibilité d'une visite du site (RICBS) et du centre de tri Frontenac.

-

Rencontre de M. Jean-Pierre Fortier président

M. Jean-Pierre Fortier informe les administrateurs sur ces différentes rencontres concernant le projet TRIOM phase II et la création d'une SEM :

- Samuel Poulin et Bernard Drainville ministres de la CAQ
- Samuel Roy (UMQ)

Gratuité à l'écocentre pour les particuliers

Les membres de ce conseil sont informés du projet TRIOM phase II

RÉSOLUTION NO: 6088-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 19h53.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX